

# BAC PRO AMÉNAGEMENT PAYSAGER

R.N.C.P 31691



Initiale par apprentissage

Alternance 2 ou 3 ans

Diplômante de niveau 3

## Les objectifs :

- Savoir analyser, organiser avant l'intervention sur un aménagement
- Réaliser un suivi de chantier
- Encadrer une équipe sur le chantier
- Mettre en place et entretenir les végétaux
- Implanter et entretenir les infrastructures
- Effectuer la maintenance des matériels, machines et équipements

## Prérequis :

- Avoir un maître d'apprentissage
- Être reconnu apte par la médecine du travail

Formation		
Seconde	<b>630h soit 18 semaines</b>	<b>1190h soit 34 semaines</b>
Première	<b>665h soit 19 semaines</b>	<b>1155h soit 33 semaines</b>
Terminale	<b>700h soit 20 semaines</b>	<b>1120h soit 32 semaines</b>

**Contenus principaux de la formation :** Gestes et postures – SST – Organisation d'un chantier dans son contexte – Mise en place et entretien des végétaux et des aménagements paysagers – Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions paysagères - Machinisme

**Dispositif d'évaluation :** CCF et épreuves terminales. Le diplôme du BAC Pro est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus au contrôle en cours de formation d'une part et lors de l'examen terminal d'autre part.

**Taux de réussite :** 100% sur 14 présents à l'examen

**Taux de satisfaction :** 76% sur 14 retours de questionnaire

## Accessibilité et organisation

**Modalités d'alternance :** Selon le calendrier d'alternance revu chaque année

**Modalités pédagogiques :** En présentiel, échange et analyse de pratiques, mise en situation professionnelle, visite d'entreprises, pratique sur plateaux techniques, interventions de professionnels.

**Frais pédagogiques :** Tenue de travail adaptée

**Rémunération et financements :** La rémunération sera étudiée au cas par cas avec les organismes compétents en fonction des différents critères d'attribution. [www.alternance.gouv.fr](http://www.alternance.gouv.fr)

**Délais d'accès à l'action :** Tout au long de l'année

## Accession à la formation

**Public ciblé :** Être âgé de 16 à 29 ans (15 ans avant le 31 décembre si sortie de 3ème) L'entrée en formation en peut être affective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage

**Conditions d'inscription :** Remplir le dossier d'inscription.

**Modalité de sélection :** Test et entretien de positionnement. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidats. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation. Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.

**Modalités d'adaptation du parcours :** A la demande, la référente handicap étudie chaque situation pour adapter le parcours de l'apprenant.

## Et après le BAC PRO AP ?

**Poursuite de formation possible :** Brevet professionnel AP, BTSA Aménagement paysager, autres BTSA de l'enseignement agricole, certificat de spécialisation

**Métiers visés :** Chef d'équipe paysagiste, concepteur de paysage, ouvrier paysagiste, maçon paysagiste

CFAAD 41 5 rue des grands champs 41000 Blois  
 Mr BOUILLON Olivier 06.19.24.62.09  
[www.formation-pro.ac-2v.fr](http://www.formation-pro.ac-2v.fr)